

|  |
| --- |
| **Equipes de soins primaires (ESP) : éléments de contexte et projet de santé type** |

1. *Définition et attendus :*

Une ESP est un **mode d'organisation coordonné** de professionnels de santé. Elle fédère plusieurs professionnels assurant des soins de premier recours dont au moins un médecin généraliste. Le projet de l'ESP a pour **objectif d'améliorer la prise en charge et les parcours de santé de la patientèle de ces professionnels par une meilleure coordination de leurs actions**. L'amélioration de la coordination peut passer par exemple par l'organisation d'un partage d'informations concernant les patients pour améliorer la qualité et la fluidité du parcours entre les acteurs de la prise en charge, l'amélioration de la prise en charge de certaines pathologies par un fonctionnement collectif organisé (protocole) etc…

L'ESP correspond à un 1er échelon de coordination sur le territoire. Cet échelon peut, évoluer vers une structuration de 2ème échelon de type Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) ou Centre de Santé (CDS).

1. *Accompagnement des projets et critères ouvrant droit à la qualification d'ESP*

Les projets peuvent être accompagnés par l'ARS (délégations départementales avec appui siège) et les URPS sur:

* + La partie ingénierie de projet (coordination des acteurs autour du parcours du patient – partage de bonnes pratiques) – *accompagnement du projet- type MSP -mais dans un format allégé*
	+ Promotion des outils de partage d'information (mise en place d'une messagerie sécurisée et/ou d'un système d'information partagé labellisé par l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé) et/ou des outils mis à disposition par le SISRA

Critères ouvrant droit à la qualification d'ESP :

* Etre au moins deux professionnels de santé dont au moins un médecin généraliste et avoir un minimum de patients en commun entre les professionnels de l'ESP
* Présenter un projet ayant pour objet l'amélioration de la prise en charge et des parcours des patients (ANNEXE)

La reconnaissance des projets d'ESP par l'ARS prendra la forme d'un courrier.

Il n'est pas prévu de financement spécifique par le Fond d'Intervention Régional (FIR) concernant la mise en place de ces ESP. En effet, il est possible, en fonction du projet porté, que les professionnels constituant l'ESP puissent émarger sur des aides conventionnelles (nouvelle convention médicale). L'ARS intervient dans ces ESP comme facilitateur de la mise en place de ces projets.

Cette première étape de structuration a vocation le cas échéant à évoluer vers un exercice regroupé pour lequel l'ARS apporte un soutien financier.

**Annexe : Liste minimale des éléments à fournir dans un projet de santé d'ESP**

1. Liste des personnes impliquées dans la construction du projet (faire figurer en orange les professionnels sollicités mais dont la participation est encore incertaine):

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom Prénom | Qualité | Lieud'exercice | Mode d'exercice |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

1. Quel est la problématique de santé identifiée par ces professionnels dans leur patientèle (indicateurs d'état des lieux de l'existant quantitatifs et qualitatifs, descriptif de la prise en charge et/ou du type de parcours patients posant problème) ?
2. Quels sont aujourd'hui les modalités de travail existantes entre les professionnels impliqués (systèmes d'information communs, téléphone, messagerie sécurisée, réunions communes, protocoles de prise en charge communs etc…)
3. Quels sont les moyens d'actions envisagés par les professionnels impliqués pour répondre à la problématique identifiée (systèmes d'information communs, messagerie sécurisée, réunions communes, protocoles de prise en charge communs etc…)?
4. Quel est l'objectif visé par le projet d'ESP : (indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'amélioration de la coordination):
	1. Pour les patients du territoire concerné
	2. Pour les professionnels impliqués
5. Quel est le nombre de patients communs aux patientèles des différents professionnels porteurs du projet?
6. Est-ce que le projet envisagé concerne l'ensemble de la patientèle commune? Si non, combien de patients sont concernés par le projet?
7. Quel est le territoire de réalisation du projet (liste des cantons ou des communes) ?
8. Quel est le calendrier de réalisation du projet envisagé? (phase de construction, dépôt du projet de santé, début de mise en œuvre) ?